

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REVISION ALLEGÉE N°3

ENQUÊTE PUBLIQUE
du 14 janvier 2026 au 28
janvier 2026



6.4. Localisation des lieux d'affichage de l'avis d'enquête publique

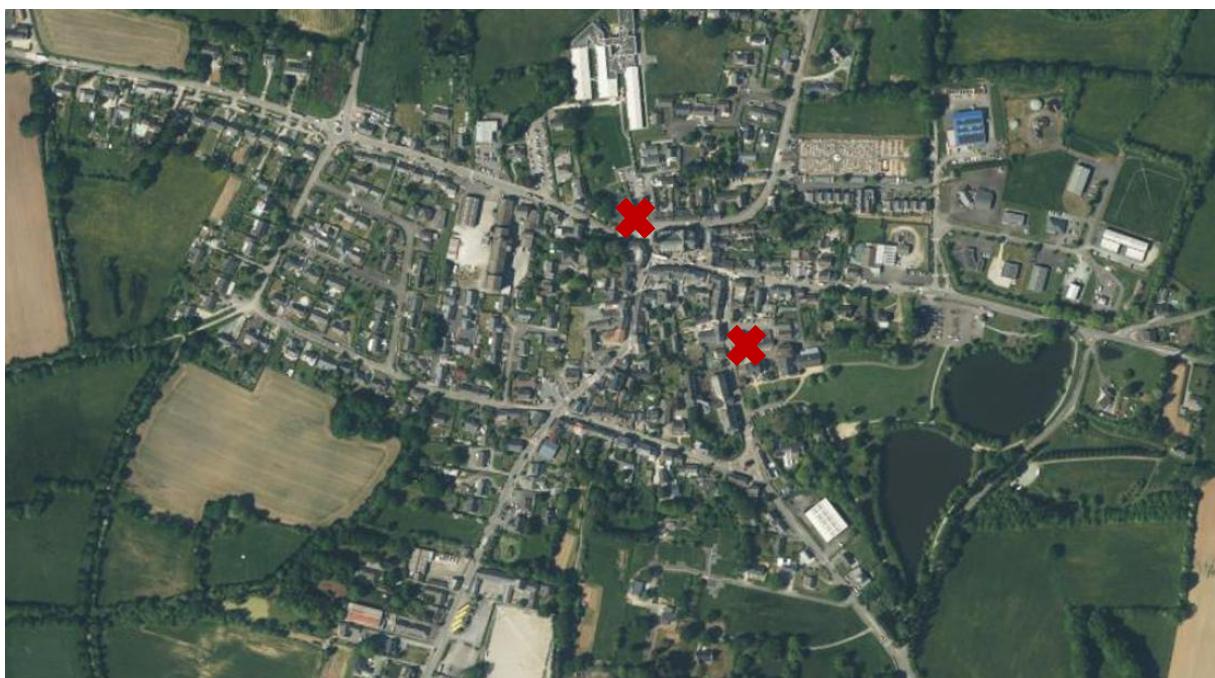
L'avis d'enquête publique a été imprimé en format A2 sur papier jaune conformément au code de l'environnement.

L'avis est affiché :

- au siège de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres,
- au sein de la commune de Fay-de-Bretagne



Site du siège de la CCEG (Parc Erette Grand'Haie)





Fay-de-Bretagne